

Revalorisation des retraites Agirc et Arrco de 0,6% au 1^{er} novembre 2018

Les partenaires sociaux gestionnaires des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco ont, lors de leurs Conseils d'administration ce 11 octobre 2018, arrêté les valeurs de service des points.

Conformément à l'accord paritaire du 30 octobre 2015*, la valeur de service des points Agirc et Arrco est indexée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac diminuée de 1 point sans pouvoir diminuer en valeur absolue.

La dernière prévision d'inflation publiée par l'INSEE, hors tabac, est estimée à 1,6% pour l'année 2018. Ainsi, en application de l'accord du 30 octobre 2015, les valeurs de point seront revalorisées de 0,6% au 1^{er} novembre 2018 (hypothèse d'inflation 2018 – 1% = 1,6% - 1% = 0,6%).

Elles s'établiront aux montants suivants :

- valeur du point Agirc au 1er novembre 2018 = **0,4378 €**
- valeur du point Arrco au 1er novembre 2018 = **1,2588 €**

Les partenaires sociaux, en conformité avec l'accord du 30 octobre 2015*, appliqueront une éventuelle revalorisation au vu de l'inflation réelle constatée en 2018.

* Retrouvez le texte de l'accord sur [agirc-arrco.fr/documentation/texte de référence](http://agirc-arrco.fr/documentation/texte%20de%20référence)

A propos des régimes Agirc et Arrco

Les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé sont gérés par les partenaires sociaux. Ils reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale. L'Agirc et l'Arrco, ce sont 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs, 12,6 millions de retraités et 78 milliards de retraites versées chaque année. Au 1^{er} janvier 2019, ces deux régimes fusionneront en un seul régime, l'Agirc-Arrco. Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr/ce-qui-change-en-2019

Contact presse Agirc-Arrco

Virginie Belloir 01 71 12 12 49 – 06 99 66 84 94 vbelloir@agirc-arrco.fr | dcpresse@agirc-arrco.fr